

Ministère de la Santé et des Solidarités

Le Ministre

Paris le 2 Août 2006

Madame la Présidente,

Pour assurer la mise en œuvre effective des dispositions du décret statutaire des praticiens hospitaliers en cours de publication, telles que la part complémentaire variable et la prime d'activité sectorielle de liaison, deux nouvelles réunions de concertation seront organisées dès la fin du mois d'août en vue de rédiger les arrêtés interministériels correspondants.

Il s'agit tout d'abord de finaliser l'arrêté sur la part complémentaire variable qui a vocation à s'appliquer à toutes les spécialités, avec une première étape qui s'adresse aux chirurgiens et aux psychiatres, conformément aux engagements pris dans le cadre du relevé de décisions du 31 mars 2005. Les travaux d'élaboration du projet d'arrêté se poursuivent en concertation avec les représentants des praticiens, le conseil national de l'ordre des médecins et le conseil national de la chirurgie.

La prime d'activité sectorielle et de liaison fera quant à elle l'objet d'une réunion finale de concertation avant que l'arrêté soit soumis à la signature des ministres compétents.

Vous souhaitez que soit engagé l'extension de la part complémentaire variable aux autres spécialités. Je vous propose qu'une concertation soit engagée, dès la rentrée, pour définir avec les représentants des praticiens hospitaliers et les organismes concernés, les modalités et le calendrier de cette extension. A cet effet, je vous informe de mon intention de saisir les sociétés savantes concernées pour la mise au point des critères d'éligibilité à ce nouveau dispositif.

Je sais combien votre engagement dans la réflexion relative à la modernisation de l'hôpital et du statut des praticiens qui y exercent est déterminante pour l'avenir de vos professions et l'amélioration de système de santé.

Avec mes remerciements pour votre contribution, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND